



PV pour stationnement dangereux

Par rob

bonjour

suite à un stationnement près d'un virage, suite à un arrêt rapide je suis interpellé par la gendarmerie qui me sanctionne, à la réception de l'amende je m'aperçois que le numéro de la rue n'est pas indiqué. puis je contester ? .merçi
.Cordialement

Par hypolis

Bonjour,

Visiblement non

<https://www.litige.fr/articles/contester-amende-stationnement-genant>

Par Suisse1291

Vous avez reçu un avis de contravention, pas le Procès Verbal de description de l'infraction (le PV) et rien ne vous dit que le PV ne mentionne pas le lieu exact. Or, en cas de contestation puis de passage au Tribunal de Police, les magistrats auront ce PV dans votre dossier. Dans ce cas, l'amende risque d'être plus salée.

Par rob

merçi